

Christian Dior

30 AVENUE MONTAIGNE

PARIS

75008

REMUNERATION 2023 DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de sa séance du 26 janvier 2023, le Conseil d'administration de Christian Dior, suivant les recommandations formulées par le Comité de la gouvernance et des rémunérations, a pris les décisions suivantes relatives aux rémunérations (montants bruts) du Président du Conseil d'administration et du Directeur général au titre de leur mandat social :

- **M. Bernard Arnault :**

Néant

- **M. Antoine Arnault :**

1. Rémunération fixe pour l'année 2023 : 200 000 euros
2. Rémunération variable versée en 2023 au titre de l'année 2022 : Néant
3. Aucune rémunération variable n'a été prévue pour l'année 2023.